



Convoi de la Liberté - Tamara Lich arrêté

L'avocat de Tamara Lich, Eric Granger, a confirmé qu'elle a été arrêtée mais ne sait pas pourquoi.

Par [The Counter Signal](#)

Mondialisation.ca, 28 juin 2022

thecountersignal.com

Dans un courriel adressé à La Presse Canadienne, M. Granger a déclaré :

« Nous ne sommes pas au courant de quoi que ce soit qui aurait pu provoquer cette décision et nous sommes surpris par ce développement étant donné la récente audience de révision de la libération sous caution en Ontario, où le dossier positif de Mme Lich concernant le respect de ses conditions était l'une des raisons pour lesquelles certaines de ses conditions ont été assouplies à ce moment-là. »

L'arrestation de Mme Lich dans sa ville natale de Medicine Hat, en Alberta, a été signalée pour la première fois par l'avocat Keith Wilson. On s'attend à ce qu'elle soit transférée à Ottawa.

Conformément aux conditions de la caution,

« Vous ne devez pas vous connecter aux réseaux sociaux ni publier de messages sur les réseaux sociaux. ... Vous ne devez autoriser personne d'autre à publier des messages sur les réseaux sociaux en votre nom ou à indiquer votre approbation pour de futures manifestations tant que cet ordre de libération est en place... Vous ne devez pas vous engager dans l'organisation ou la promotion du mandat anti-COVID 19 activités et activités du Freedom Convoy... Vous ne devez pas verbalement ou par écrit, financièrement ou par tout autre moyen, soutenir quoi que ce soit lié au Freedom Convoy. ...”

Tamara Lich aurait été arrêtée pour avoir soi-disant enfreint ses conditions de mise en liberté sous caution.



Tamara Lich arrêtée

Selon l'avocat Keith Wilson, Lich a été arrêtée à Medicine Hat, en Alberta, et il attend actuellement plus de détails concernant l'arrestation – bien qu'elle soit prétendument due à une violation de ses conditions de mise en liberté sous caution.

 **Keith Wilson, Q.C.**
@ikwilson · [Follow](#)



BREAKING: Tamara Lich has just been arrested in Medicine Hat Alberta. We are awaiting further details but we currently understand it relates to her bail conditions.

8:28 PM · Jun 27, 2022 

 6.4K  Reply  Share

[Read 1.1K replies](#)

Tout cela est pour des accusations de méfait encourues lors de la lutte pour les droits et libertés des Canadiens.

« La violation d'une condition de libération sous caution peut entraîner une amende, une peine d'emprisonnement ou les deux. »

Il n'est pas clair laquelle de ces conditions extrêmement strictes que Tamara Lich a enfreinte.

Il convient de noter que Lich a récemment [reçu](#) le George Jonas Freedom Award 2022 lors d'un gala à guichets fermés organisé par le Justice Center for Constitutional Freedoms pour son travail lors des manifestations du Freedom Convoy – ce pour quoi ses détracteurs la

détestent sans aucun doute.

«Le conseil d'administration du Justice Center a examiné de nombreux candidats dignes pour le prix 2022 et a finalement sélectionné Tamara Lich, a écrit le Justice Center for Constitutional Freedoms sur son [site Web](#) .

« Mme. Lich a inspiré les Canadiens à exercer leurs droits et libertés garantis par la *Charte* en participant activement au processus démocratique et a pris l'initiative d'aider à organiser une manifestation pacifique et d'en être l'un des dirigeants », poursuit la JCCF.

« La manifestation pacifique qui en a résulté à Ottawa a éveillé de nombreux Canadiens à l'injustice des mesures de confinement qui violent la *Charte* et des politiques de vaccination obligatoire. Mme Lich a souffert pour la cause de la liberté en passant 18 jours en prison injustement, et illustre le courage, la détermination et la persévérance.



Rupa Subramanya 
@rupasubramanya · [Follow](#)



Freedom Convoy co-organizer, Tamara Lich gets [@JCCFCanada](#) George Jonas Freedom award here in Toronto.



8:50 PM · Jun 16, 2022



[Read the full conversation on Twitter](#)

 6.8K  Reply  Share

[Read 573 replies](#)

Avant le gala, les procureurs de la Couronne ont tenté de [bloquer la présence de Lich](#) , arguant qu'elle devrait être réincarcérée, car indiquant simplement qu'elle accepterait une

telle récompense, ce qui aurait violé ses conditions de mise en liberté sous caution.

Selon la demande de la Couronne, « Tamara Lich a poursuivi son soutien à la cause du convoi avec l'aide du Centre de justice pour les libertés constitutionnelles ».

La Couronne a également soutenu que le juge qui avait libéré Lich avait commis des erreurs de droit. La Couronne a donc demandé que sa décision soit annulée et que Lich soit renvoyé en prison.

En fin de compte, un juge ontarien s'est [prononcé contre la Couronne](#) , affirmant que Lich avait déjà « goûté à la prison » et qu'il était peu probable qu'il récidive.

Lich fait toujours [appel de ses conditions de mise en liberté sous caution](#) , arguant qu'elles violent ses libertés en vertu de la Charte.

La source originale de cet article est thecountersignal.com
Copyright © The Counter Signal, thecountersignal.com, 2022

Articles Par : [The Counter Signal](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca